

## Élections des délégués: faites entendre votre voix!

**5.30%: ce chiffre n'est pas le rendement de la fortune, mais bien le taux de participation aux élections de l'assemblée des délégués en 2022.**

Cela signifie que, sur 74'000 assurés, pas plus de 4'000 ont voté pour élire leurs délégués. En tant que membre indépendante du comité, je m'étonne de ce manque d'implication. Comment augmenter ce chiffre et vous convaincre de vous intéresser davantage à l'avenir de votre Caisse? Le CPEG Info vous donne tous les détails pratiques en page 3.

La retraite se prépare sur le long terme tout au long de sa vie professionnelle. Cependant, des décisions plus fréquentes peuvent impacter votre planification financière bien avant: un emprunt pour acheter son logement, se mettre en couple ou se séparer, une réduction ou une augmentation de son taux d'occupation, choisir un CDI ou préférer la flexibilité d'être payé à l'heure, etc.

Les instances opèrent dans un cadre réglementaire certes très rigide et doivent assurer l'équilibre financier de la Caisse, mais elles ont aussi une certaine latitude et doivent faire des pesées d'intérêts – par exemple, entre solidarité intergénérationnelle, entre carrière longue ou courte ou en matière de politique de placement. Consultez la page 5 pour découvrir deux nouveautés qui vous concernent peut-être directement et qui reflètent l'engagement de la CPEG à mieux répondre aux besoins de ses assurés, aujourd'hui comme demain.

Aujourd'hui, les assurés actifs ont en moyenne 44 ans et sont à 62% des femmes. Les membres élus de l'assemblée des délégués ont en moyenne 57 ans et sont à 46% des femmes. Au comité, les moyennes sont similaires: 60% d'hommes et une moyenne d'âge de 55 ans. Si vous souhaitez que vos valeurs et vos priorités soient entendues, il n'y a pas de meilleure manière que de participer aux élections: en tant qu'électeur, en tant que candidat à l'assemblée des délégués sur une liste indépendante ou organisée, ou même en vous portant candidat au comité.

L'assemblée des délégués a deux prérogatives: élire les membres représentants des employés et des retraités au comité, et donner son avis sur des projets de loi qui impactent la CPEG. Assurer une diversité d'opinions et de profils ne veut pas seulement dire augmenter la participation des femmes, mais aussi favoriser un renouvellement générationnel reflétant davantage l'âge moyen des assurés représentés par les délégués.

Si votre curiosité a été éveillée, n'hésitez plus! Tous les assurés sont concernés, quelles que soient leur résidence ou leur nationalité, 5.30% de participation est un taux qui peut être amélioré. Chacun de vous a un rôle à jouer pour garantir que votre Caisse de prévoyance reflète véritablement les aspirations et les besoins de ses assurés. En participant aux élections, vous prenez part à des décisions qui auront un impact direct sur votre avenir financier, mais aussi sur celui de vos collègues et des générations futures. Chaque voix compte et chaque engagement peut faire la différence.



**Jacqueline Curzon**  
Présidente du comité



© Loïc Herin

## La CPEG a célébré ses 10 ans avec une nouvelle identité visuelle !

S'imposant comme une actrice incontournable de la prévoyance à Genève et au niveau national, la CPEG compte aujourd'hui 82'250 affilié-es, dont près de 28'000 pensionné-es, et gère une fortune de plus de CHF 21 milliards. Ainsi, elle se classe parmi les dix plus grandes caisses de pension de Suisse.

Pour marquer cette première décennie et mieux refléter ses ambitions, la CPEG a dévoilé sa nouvelle identité visuelle en septembre 2024. Ce changement traduit une vision moderne et engagée, alignée sur ses aspirations et valeurs.

Avec cette nouvelle étape, la CPEG est prête à relever les défis de demain et à poursuivre son engagement en faveur d'une prévoyance durable et responsable.

### Hommage à Alain Bonnet, architecte, et Bernard Dumont, membre du comité

La Caisse tient à informer de la disparition récente et subite de son collaborateur M. Alain Bonnet et celle de M. Bernard Dumont, membre de son comité. Leur engagement et leur contribution, depuis plus de vingt ans, ont laissé une empreinte significative. La Caisse exprime son soutien à leurs proches en ces moments difficiles.

# Élections pour la législature 2025-2029

La législature 2022-2025 de la CPEG arrivant à son terme, il incombe à la Caisse d'organiser les élections de l'assemblée des délégué-es et du comité pour la période 2025-2029. Rappelons que la Caisse est dirigée par un comité paritaire de 22 personnes dont 2 pensionné-es. La représentation des membres salarié-es est constituée de 10 représentant-es avec voix décisionnelle et de 2 représentant-es des pensionné-es avec voix consultative, élu-es par l'assemblée des délégué-es. Les 10 autres membres du comité, représentant-es des employeurs, sont désigné-es par le Conseil d'État.

Les assuré-es de la CPEG sont appelé-es à élire les membres de l'assemblée des délégué-es.

Celle-ci est composée de 100 personnes, dont au maximum 20 représentant-es des pensionné-es. Une fois élue, cette assemblée sera compétente pour élire les 10 représentant-es des salarié-es et les 2 représentant-es des pensionné-es siégeant au comité. Les élections des membres de l'assemblée des délégué-es et du comité s'effectueront par voie électronique via une plateforme dédiée. Les électeurs-trices qui ne disposent pas d'accès internet ou d'outils in-

formatiques pourront se rendre dans les locaux de la CPEG, durant la période d'ouverture du scrutin, pour exercer leur droit de vote.

Le comité a désigné M. Jacques Folly comme président des élections. Dès le 3 février 2025, toutes les informations relatives aux élections seront disponibles sur notre site internet, sous [www.cpeg.ch/elections2025](http://www.cpeg.ch/elections2025).

## Dates 2025 importantes à retenir

### Délais pour le dépôt des listes de candidat-es

Assemblée des délégué-es: 10.04 à 17h

Les membres du comité: 15.07 à 17h

### Dates des scrutins par vote électronique

Assemblée des délégué-es: 31.05 au 10.06 à 8h

Les membres du comité: 05.09 au 15.09 à 8h



Découvrez et suivez la CPEG



## Agenda 2025 et fermetures des bureaux

**Fermeture de fin d'année:** 23.12.2024 - 01.01.2025

**Fermetures exceptionnelles:** 30.05.2025 et 12.09.2025

**Envoi des attestations de rentes:** 1<sup>re</sup> quinzaine de février 2025

**Assemblée des délégué-es:** 12.06.2025

**Envoi des certificats d'assurance:** Juin 2025

**Versement des pensions:** Dernier jour ouvrable de chaque mois

## Vous êtes pensionné-e? Découvrez l'APEGE!

L'Association des pensionné-es de la Caisse de prévoyance de l'État de Genève a pour objectif de défendre les intérêts de ses membres. Elle regroupe plus de 6'000 adhérent-es et propose des activités culturelles et de loisirs, ainsi que des billets de spectacle à tarif réduit. De plus, elle offre une assistance informatique gratuite aux membres souhaitant se familiariser avec les outils numériques.

**Plus d'infos:** [www.apege.ch](http://www.apege.ch) / [secretariat@apege.ch](mailto:secretariat@apege.ch) **Cotisation annuelle:** CHF 15.-

## La CPEG récompensée pour la rénovation de la Pointe Nord du PAV

La CPEG est honorée d'avoir reçu le Prix de l'immobilier romand pour son projet de rénovation du site industriel de la Pointe Nord du projet Praille Acacias Vernets (PAV).

Le projet de rénovation a permis de réhabiliter un site industriel autrefois fermé, en le transformant en un espace moderne, ouvert au public, durable et connecté.

La dépose des parements de la tour, initialement réalisée en pierre naturelle, a été l'occasion de réutiliser ce matériau pour créer les nouveaux sols à l'intérieur des bâtiments ainsi que pour les aménagements extérieurs.

Cette rénovation a relevé plusieurs défis techniques importants et innovants. Les interventions et objectifs énergétiques ont été spécifiquement adaptés à chaque opération de rénovation des différents bâtiments du site, allant jusqu'à une labellisation THPE (Très Haute Performance Énergétique) pour la tour. Ses façades principales intègrent des capteurs solaires photovoltaïques verticaux



© Eric Rossier

et des vitrages électrochromes, une technologie assurant une protection solaire efficace et l'obscurcissement des vitrages sans recours à des protections extérieures.

Enfin, la production de chaleur est assurée par un raccordement au réseau GeniLac.

Ainsi, le projet intègre des solutions innovantes, telles que le réemploi sur site, afin de limiter l'empreinte carbone et de concrétiser les principes de l'économie circulaire.

Le jury a salué l'ingéniosité du projet et sa capacité à allier patrimoine et durabilité. Ce succès renforce l'engagement de la CPEG pour des projets immobiliers exemplaires, alliant innovation et respect des enjeux climatiques.

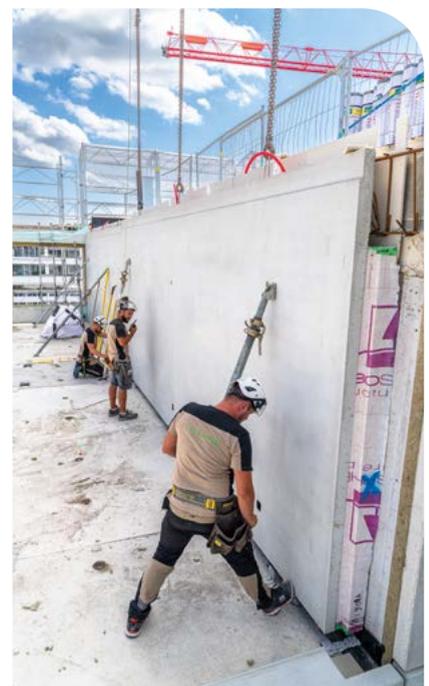
## Construction durable et innovation à Meyrin

Situé entre l'avenue de Vaudagne et la rue des Vernes à Meyrin, ce projet ambitieux prévoit la surélévation de deux étages sur cinq bâtiments existants, ainsi que la construction d'un nouvel immeuble de sept étages.

Conduit par le groupe Batineg à travers leur concept innovant One Living, ce projet est une réalisation entièrement suisse. Réalisé en utilisant des éléments préfabriqués mixtes bois-béton, il intègre des salles de bains entièrement assemblées en atelier, livrées prêtes à l'emploi. Il repose sur l'utilisation de ressources locales, avec une usine de préfabrication basée à Gingins, dans le canton de Vaud. Ce procédé permet non

seulement de maîtriser les émissions de CO<sup>2</sup> et de réduire la consommation de matières premières, mais aussi de privilégier des matériaux durables et locaux. Il offre par ailleurs un gain de temps considérable, réduisant l'impact des travaux en milieu habité, tout en répondant aux standards du label HPE (Haute Performance Énergétique).

Prévue pour mars 2025, la livraison de ce projet marquera l'aboutissement d'une opération combinant rénovation, surélévation et construction neuve, avec 60 logements livrés au printemps 2025 pour un résultat architectural harmonieux et parfaitement intégré dans le quartier.



© Fabrice Piraud

## Information importante

# Introduction de la rente de partenaire survivant·e

La CPEG franchit un pas important vers une plus grande inclusivité en introduisant la rente de partenaire survivant·e en cas de décès d'un·e membre actif·ve ou pensionné·e. En reconnaissant l'évolution des structures familiales et des modes de vie, elle adapte ses prestations de décès pour ses assuré·es vivant en concubinage.

### Ce qui change

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le partenaire d'un·e membre actif·ve ou pensionné·e bénéficiera, au décès de ce dernier, d'une rente de partenaire survivant·e d'un montant équivalent à celui de la rente de conjoint·e survivant·e.

### Deux conditions à respecter

1. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, si vous vivez en concubinage et souhaitez faire bénéficier votre partenaire de cette nouvelle prestation, vous devrez signer ensemble, à la réception de la Caisse, une convention de communauté de vie pour partenaire survivant·e. Vous devrez être muni·es d'une pièce d'identité et d'une attestation d'état civil.
2. La vie commune devra exister depuis au moins 5 ans au moment du décès.

### Cas particuliers pour les membres actifs·ves

#### Suppression du capital décès pour le ou la partenaire

Cette nouvelle prestation sous forme de rente remplace celle prévue sous forme de capital décès. Par conséquent, si vous avez déjà signé une convention de capital décès pour votre partenaire, celle-ci deviendra caduque le 31 décembre 2025. Il est donc impératif de refaire la démarche pour garantir la protection de votre partenaire. Sans cette mise à jour, votre partenaire ne pourra pas bénéficier de la rente en cas de décès.

#### Important pour vos enfants

L'octroi d'une prestation sous forme de rente exclut la prestation sous forme de capital décès. Par conséquent, si vous souhaitez que votre ou vos enfant(s) bénéficient d'un capital décès, vous devrez renoncer à faire reconnaître votre partenaire par la signature d'une convention de vie commune.

#### À propos de la clause bénéficiaire

Si vous avez actuellement une clause bénéficiaire incluant un capital décès pour votre partenaire, il est essentiel de noter que, sans signature de la nouvelle convention de vie commune, cette part sera automatiquement redistribuée, dès 2026, entre les autres bénéficiaires désigné·es. Si cette répartition ne correspond pas à vos souhaits, vous devrez rédiger une nouvelle clause bénéficiaire pour définir précisément comment vous souhaitez que le capital soit réparti en cas de décès.

## Réforme des retraites pour les employé·es rémunéré·es à l'heure

Le comité et l'administration de la CPEG ont collaboré étroitement pour proposer une réforme importante visant à améliorer les retraites de quelque 2'000 employé·es de l'État rémunéré·es à l'heure. Ce projet a été soumis début octobre par le Conseil d'État au Grand Conseil pour examen.

S'il est approuvé, il offrirait à ces assuré·es aux revenus irréguliers une solution plus équitable et mieux adaptée aux réalités actuelles du marché du travail.

Cette réforme vise à changer la façon dont les retraites sont calculées pour ces employé·es. Avec ce nouveau dispositif, chacun·e d'entre eux et elles disposerait d'un compte personnel alimenté par les cotisations (part employé·e et part employeur) et les gains sur les placements permettant ainsi d'augmenter plus rapidement l'épargne-retraite en début de carrière. Il·elle verrait également leurs cotisations diminuer de 27% à 20% du salaire, tout en bénéficiant d'une rente à la retraite similaire à celle qu'il·elle toucherait dans le système actuel.

## Activités d'engagement menées par la CPEG

La CPEG, en collaboration avec MBS Capital Advice et la Fondation Ethos, a lancé une initiative pour améliorer l'engagement auprès des gérants d'actifs. L'objectif est d'aligner les votes des gestionnaires lors des assemblées générales des entreprises sur les valeurs des investisseurs des fonds de placement qu'ils gèrent. Actuellement, les gestionnaires votent souvent selon leur propre jugement, sans consulter les investisseurs dont ils gèrent les capitaux. La CPEG veut encourager les gérants à mieux prendre en compte les attentes de leurs investisseurs. Pour cela, elle identifie les divergences entre les votes effectués lors des assemblées générales des grandes en-

treprises et les demandes des investisseurs, exprimées via le programme de dialogue actionnarial de l'Ethos Engagement Pool International (EEP). Ce pool rassemble des caisses de pension et des fondations suisses, avec pour objectif de promouvoir une gouvernance d'entreprise durable.

Lorsque des écarts sont relevés, un dialogue est engagé avec les gestionnaires afin de comprendre leurs décisions et de les encourager à aligner leurs votes sur les valeurs des investisseurs.

La CPEG a présenté cette initiative lors de l'Assemblée générale de la Fondation Ethos en juin 2024,

et la proposera officiellement aux membres de l'EEP en novembre. Ce projet vise à renforcer la cohérence entre les votes des gérants et les attentes des investisseurs, en exerçant une influence concrète sur la gouvernance des entreprises détenues dans les fonds de placement.

Avec cette initiative, la CPEG réaffirme son engagement en faveur d'une gestion responsable et durable des investissements.

## Accédez à la propriété

La CPEG vous accompagne dans votre projet d'acquisition immobilière. En tant que caisse de prévoyance suisse, nous proposons des prêts hypothécaires pour des biens situés en Suisse, que ce soit pour une résidence principale ou secondaire. Nos conditions sont conçues pour favoriser nos assuré-es. Vous bénéficierez de taux d'intérêt attractifs et d'une procédure sans frais de dossier. Par ailleurs, nous soutenons le développement durable en offrant des conditions préférentielles pour les projets de bâtiments économes en énergie et les rénovations favorisant l'efficacité énergétique.

La CPEG s'engage à vous fournir un soutien personnalisé et adapté à vos besoins pour faciliter votre accès à la propriété. Vous serez suivi-e par un conseiller-ère dédié-e qui connaît votre dossier et qui pourra vous accompagner tout au long de votre parcours.



Contactez-nous pour en savoir plus!

### Impressum

**Édition** Lettre d'information CPEG  
**Responsable** Julie Chappuis  
**Ont collaboré** Marc Baijot, Raphaël Crestin, Christophe Decor, Florian Egolf, Hugues Bouchardy, Anaïs Ciaroni, Mirco Pazzini, Christiane Martin, Jérôme Spichiger, Grégoire Haenni.

**Mise en page** Agence Guru  
**Impression** 82'000 exemplaires  
Atar Roto Presse SA, Genève  
Papier recyclé et certifié FSC®

© CPEG  
Esplanade de Pont-Rouge 5  
1212 Grand-Lancy  
*Les textes signés n'engagent que leurs auteurs*

